

Mobilisation en faveur des victimes du séisme à Haïti La FNSPF lance un appel aux dons

Le mardi 12 janvier, un tremblement de terre de magnitude 7 frappait essentiellement la capitale d'Haïti, Port-au-Prince. Selon la protection civile haïtienne, il a fait à ce jour au moins 75.000 morts, 250.000 blessés et 1,5 million de sans abri.

Dès la catastrophe, l'équipe fédérale a accordé un suivi attentif aux différents aspects de l'implication des sapeurs-pompiers de France dans l'aide apportée aux victimes de ce drame. Depuis plusieurs jours, les sapeurs-pompiers sont présents en grand nombre dans les équipes envoyées à Port-au-Prince par notre pays.

La Fédération se souvient de l'élan de générosité spontanée des sapeurs-pompiers suite au Tsunami qui avait touché l'Asie du Sud en décembre 2004 : les fonds récoltés s'étaient élevés à 254 000 € C'est pourquoi, elle fait de nouveau appel à la solidarité des sapeurs-pompiers et de leurs familles ainsi que de tous les citoyens. Celle-ci est déjà en marche grâce à des dons à diverses associations bien sûr, mais aussi dans les initiatives des associations humanitaires spécialisées sapeurs-pompiers.

Collecte des fonds

Aujourd'hui, alors que va débiter la longue et difficile phase de reconstruction, notre aide est plus que jamais nécessaire et notre solidarité ne doit pas fléchir. L'aide fournie par les sapeurs-pompiers ne doit pas s'arrêter là. C'est pourquoi, dans un souci de coordination et d'efficacité, le Conseil d'administration de la Fédération a mis en place un groupe de travail composé du commandant Bernard Long, de l'adjudant-chef Christophe Petit et du commandant Dominique Turc sous la coordination du colonel Bernard Franoz, vice-président en charge des affaires sociales, de la solidarité et des liens intergénérationnels. Celui-ci a **pour but de rassembler l'ensemble des fonds collectés par les sapeurs-pompiers de France en faveur du violent séisme qui a frappé la capitale d'Haïti**, et de proposer ensuite au Conseil d'administration les modalités de répartition de ces fonds en faveur de projets offrant les meilleurs garanties de rigueur et d'utilité.

La Fédération veillera à ce que ces fonds permettent notamment de rebâtir les centres d'incendie et de secours, de renouveler le matériel et l'équipement et, dans toute la mesure du possible, d'aider les sapeurs-pompiers locaux dont les moyens ont été anéantis. Dans un esprit de transparence, leur utilisation fera l'objet d'une information complète aux unions.

MODALITES DE COLLECTE

Nous invitons les unions départementales à centraliser l'ensemble des fonds collectés dans leur département.

Les fonds seront ensuite adressés

par **chèque à l'ordre de FNSPF – Opération Haïti**

à l'adresse suivante :

Fédération nationale des sapeurs-pompiers

Opération Haïti

32 rue Bréguet, 75011 Paris

Nous estimons qu'il s'agit là du moyen le plus efficace pour les sapeurs-pompiers d'exprimer leur solidarité, et nous ne doutons pas qu'encore une fois ils le feront avec vigueur et générosité.